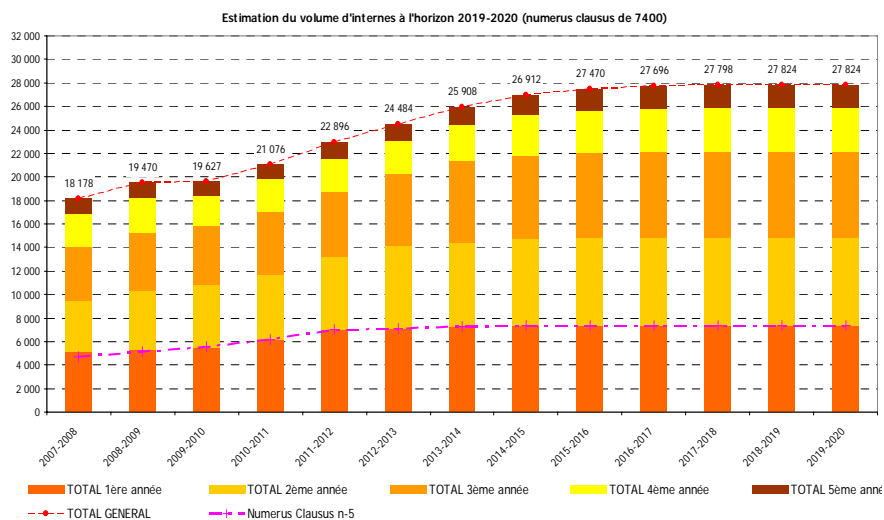


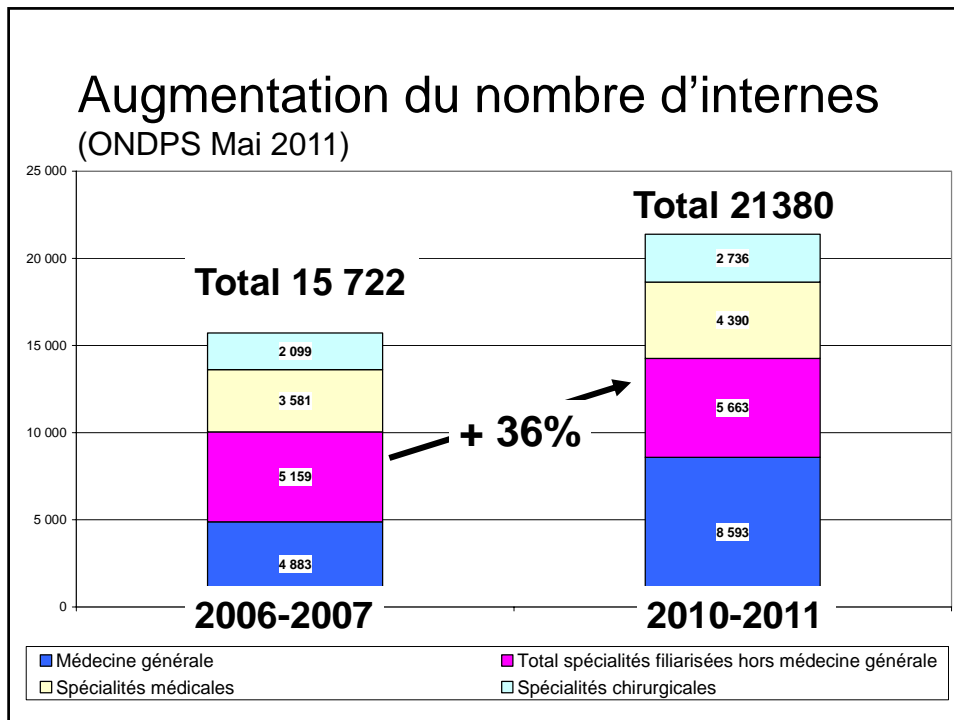
Les internes What ' s up ??

Dr Simon CATTAN
Montfermeil



Augmentation du nombre d'internes (ONDPS Septembre 2010)





LES INTERNES

- LE FINANCEMENT
- MESURES GENERALES
- MEDECINS A DIPLÔME ETRANGER
- D.E.S. MG
- D.E.S. CARDIO

LE FINANCEMENT

- Le financement des internes est sorti du tarif des GHS
- Budget d' un interne : 30.000 euros
- Enveloppe MERRI (identique pour les CHU , les CH , les privé)
 - Financement par l' ARS de 15.000 euro pour les internes de première et seconde année .
 - Financement par l' ARS de 7.500 euro pour les internes de troisième et quatrième année .

MESURES GENERALES

- Plus de représentants des C .H. en commission d' agrément . Uniquement des universitaires , visite sur site pour respect des critères d' agrément . Les cliniques privées peuvent être agréées pour recevoir des internes en formation (problématique de responsabilité et du paiement d' actes effectués par des internes ??)
- Des représentants des C.H. en commission de répartition . (article 15 : deux semestres sur huit doivent être effectués hors CHU)

Les médecins à diplôme HORS UE

- Deux ouvertures :
 - la convention de coopération internationale pour des stagiaires associés .
 - Procédure autorisation exercice assouplie , votée par le sénat en attente de publications de décrets les praticiens ayant exercés pendant deux mois entre le 03/08/10 et le 31/12/11 seront autorisés à exercer et pourront se présenter à une épreuve de vérification des connaissances (et non pas un concours)
- Diminution du nb des AFS AFSA ET DFMS DFMSA

Les DES MG

- La médecine générale est devenue une spécialité
- La cardiologie est un stage libre non obligatoire
- Nouvelle maquette du DES MG orientée vers l'ambulatoire et dans certaines régions , perte de l'agrément de médecine générale pour les services de cardiologie .
- Ouverture vers des stages de pôles de spécialités avec des internes DES MG tournant dans les services de spécialité de l'hôpital .

D.E.S. CARDIOLOGIE

- Augmentation du numéris clausus devrait nous permettre de récupérer des internes mais le privé en réclame !!!
- Le C.N.C.H. est représenté à la commission du troisième cycle de la S.F.C. par Patrick JOURDAIN (Pontoise)
- Les demandes
 - de modifications de la maquette de cardiologie
 - et les projets de la CNIPI .

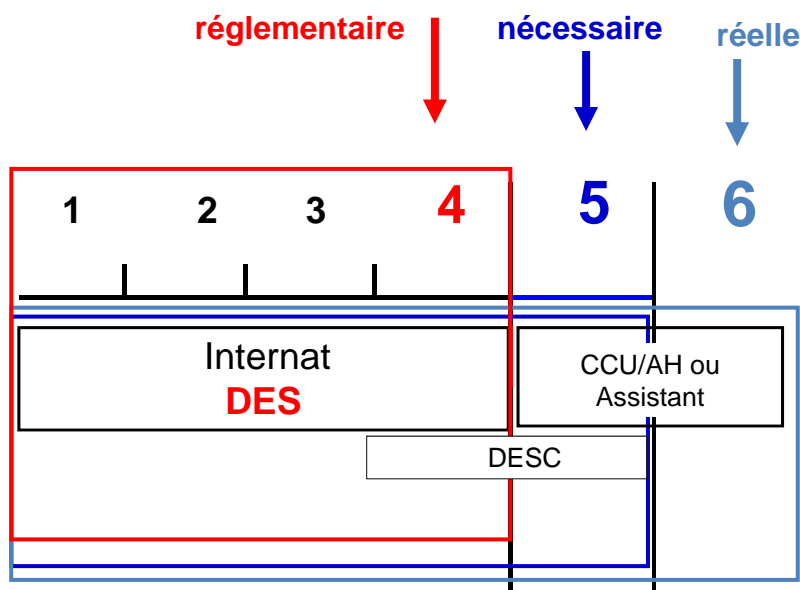
LES DEMANDES C.N.E.C.

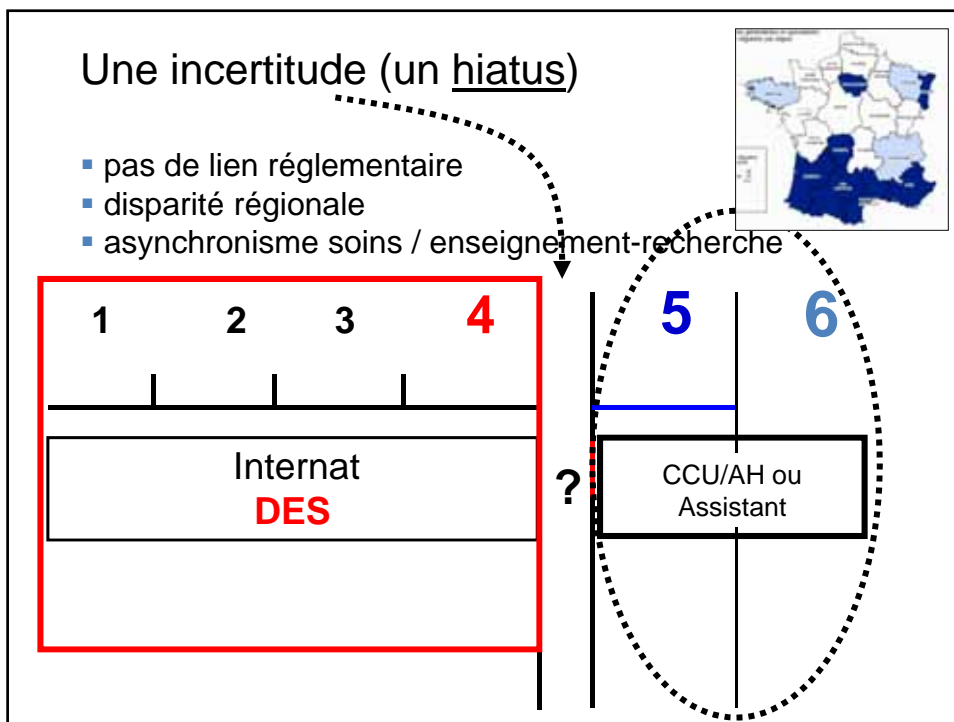
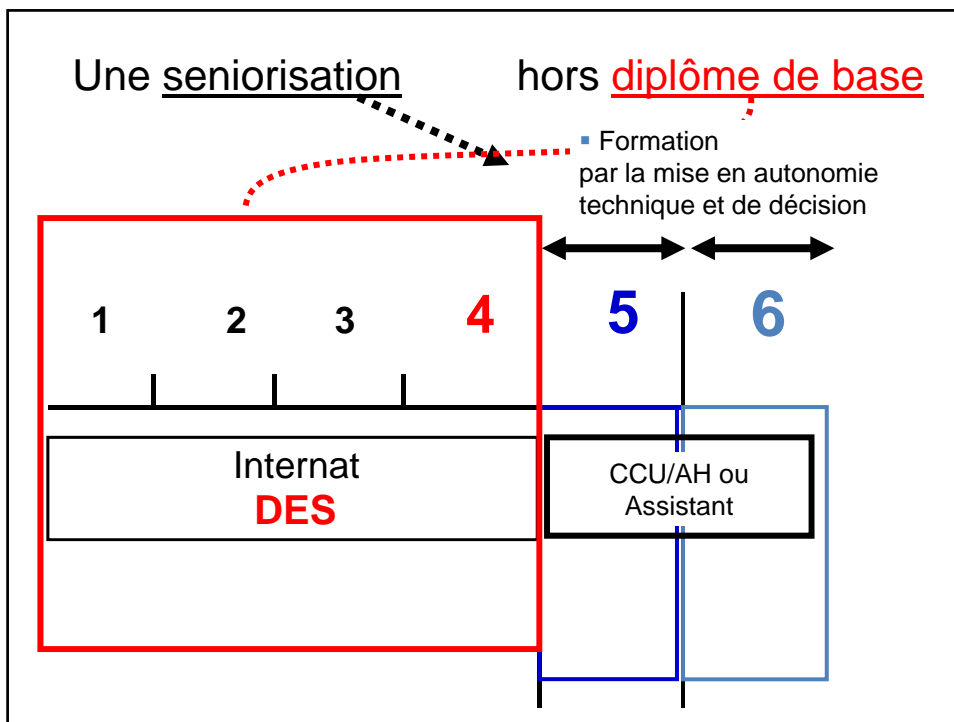
- Passage de 4 à 5 ans de la maquette du DES de cardiologie .
- Deux ans : un semestre de cardiologie et trois semestres hors cardiologie .
- Trois ans : six semestres dont un semestre de techniques cardiologie et un semestre de vasculaire .
- Création du D.E.S.C. qualifiant et filialisé
 - Cardiologie interventionnelle
 - Rythmologie interventionnelle

Propositions de la C.N.I.P.I.

<ul style="list-style-type: none"> • DES n = 31 	<p>DES voulant passer de 4 à 5 ans Cardiologie, <u>Gastro-entérologie</u>, Génétique, Médecine Nucléaire, Néphrologie, Neurologie, Pédiatrie</p>
<ul style="list-style-type: none"> • DESC(1) n = 19 	<p>DESC voulant passer DES Urgence, Nutrition, Mal. Inf, PédoPsychiatrie (?)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • DESC(2) n = 11 	<p>→ 9 Spécialités chirurgicales → Gériatrie → Réanimation médicale ?</p>

Des durées non superposées



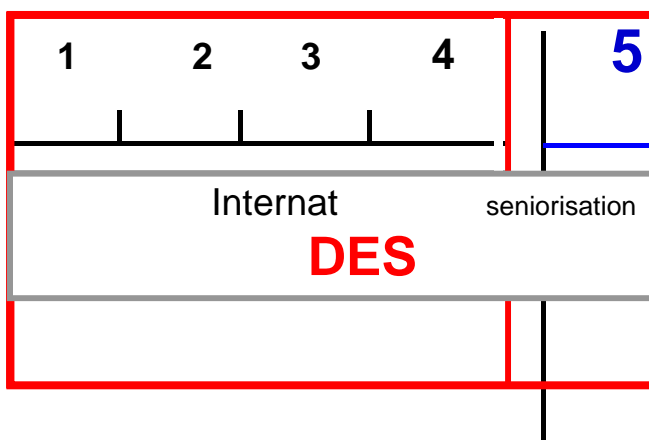


Propositions

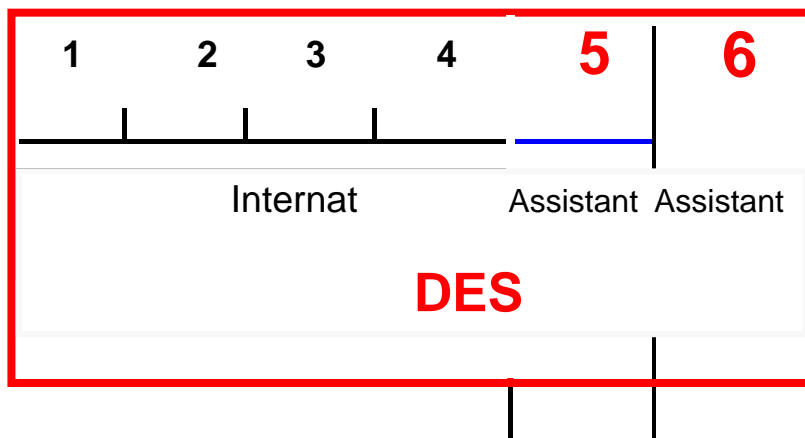
- Proposition n°1
- La CNIPI propose d'intégrer durant le 3ème cycle des études médicales (aboutissant à la validation d'un DES) une période de stage permettant d'exercer pleinement la spécialité.

Propositions

- continuité non aléatoire internat \leftrightarrow seniorisation
- intégration seniorisation dans le diplôme de base



stage dont la durée sera fixée par la maquette de formation du DES



Propositions de la C.N.I.P.I

La CNIPI préconise que l'inscription à un **DESC** ait pour conséquence d'allonger au maximum d'un an la durée du DES. Le cas échéant cette période supplémentaire serait effectuée avec un statut d'assistant pour permettre l'accès à des lieux de stage agréés permettant la validation complète de la maquette de formation du DESC. Le nombre d'inscriptions au DESC serait soumis à un système interrégional de régulation des flux.

Propositions de la C.N.I.P.I

- Le statut d'assistant des hôpitaux doit être adapté à son utilisation dans le cadre de la réforme, c'est-à-dire avant l'obtention du DES. Le statut d'assistant doit être réservé à des étudiants inscrits à un DES. L'assistant exercera dans le cadre d'un stage dont la durée sera fixée par la maquette de formation du DES dans lequel il est engagé. Le statut comprend l'exercice de la profession de médecin par dérogation au premier alinéa de l'article L 4111-1 du code de la santé publique, cela avant l'obtention du diplôme correspondant au métier. Ces assistants sont des étudiants en formation initiale qui exercent dans des lieux agréés. Les émoluments et primes seront comparables à ceux de l'actuel statut d'assistant-spécialiste.
- Une inscription au tableau de l'Ordre sous une forme à définir est indispensable pour l'exercice de ces assistants.

Recommandations (impact)

- début carrière

- Formation

Internat 3, 4 (ou 5 ans)	Assistant 1 ou 2 ans
-----------------------------	-------------------------

DES

DESC

- transition post DES
projet professionnel

CCU-AH

PH contractuel

Méd secteur
libéral

Conclusions

bad news / good news

- Menaces sur l'agrément en médecine générale de services de cardiologie du C.N.C.H.
- Menaces de la concurrence des stages en cliniques privées .
- Ouverture récente sur les diplômes étrangers hors U.E.
- Ouverture possible sur le post internat avec des postes d assistant qualifiant dans la filière
- Régulation dans la formation des filières interventionnelles